

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DSIN 3 - DVD Convention de groupement et coordination de commandes pour la constitution et d'exploitation du système informatique de gestion des arrêtés de circulation et de stationnement entre la Ville et la Préfecture de Police - approbation et signature.

Monsieur David BELLIARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la Convention constitutive de groupement de commandes ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention de groupement et coordination de commandes pour la constitution et d'exploitation du système informatique de gestion des arrêtés de circulation et de stationnement entre la Ville et la Préfecture de Police

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention, annexée au présent projet de délibération ainsi que les pièces d'exécution.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO